

Compte rendu Commission permanente – 24/11/2016

Ouverture de la séance à 17h40

11 membres présents (cf. *Feuille d'émargement*)

Ordre du jour : présentation du projet de budget 2016

1) Présentation du projet de budget 2016

Cette présentation est assurée par monsieur NDION Adjoint-gestionnaire

a) Subvention de fonctionnement

Elle se monte à 114 640.91€ pour 620 élèves contre 112 557.26€ en 2016 mais le conseil départemental ne prend désormais en charge que 15% de la redevance sur les ordures ménagères. Les moyens destinés à l'EPS sont inclus dans la subvention, il n'y a plus de dotation spécifique.

La subvention d'équipement se monte à 6190€ (6199€ en 2016)

Les tarifs restauration 2017 sont fixés par le conseil départemental :

- Tarifs élèves :
 - forfait 4 jours : **440€**
 - prestation au ticket : **4€**
- Tarifs commensaux :
 - **3.30€** indice brut inférieur ou égal à 548
 - **5.20€** indice supérieur à 548
 - **7.20€** pour les hôtes de passage
 -

b) Analyse de la dotation

En valeur, suite au nouveau mode de calcul pratiqué par le conseil départemental, la dotation 2017 est en baisse : 112 360.66€ contre 112 557.26€ en 2016 (- 196.60€). Par contre, les charges fixes et variables sont toujours en hausse, une priorité est toujours donnée aux activités pédagogiques ainsi qu'aux charges structurelles (entretien et viabilisation)

c) Répartition de la dotation proposée

AP : 29 078.08€ : les crédits d'enseignement sont reconduits à l'identique avec une augmentation des dépenses communes de 6700€ à 9100€

VE : 11231.70€ : ce montant correspond aux actions inscrites au projet d'établissement

ALO : 74331.43€ : cette somme sera insuffisante et obligera le collège à prélever sur ses fonds de réserves 20 962.43€ (*rien que la viabilisation s'élève à 60000€*)

L'adjoint – gestionnaire répond ensuite aux questions et demandes de précisions des membres de la commission permanente

La séance est levée à 19h15.